



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2013
Français
Original : anglais

Onzième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 1886 (2009), 1941 (2010), 2005 (2011), 2065 (2012) et 2097 (2013) du Conseil de sécurité, dans lesquelles celui-ci m'a prié de lui présenter un rapport sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Il porte sur la période du 1^{er} mars au 31 août 2013 et fait le point sur la stratégie de fin de mandat du BINUCSIL et le transfert des responsabilités à une équipe de pays des Nations Unies, comme l'a demandé le Conseil au paragraphe 3 de sa résolution 2097 (2013).

II. Faits marquants

2. Au cours de la période considérée, le Gouvernement sierra-léonais a entrepris de revoir sa Constitution, qui date de 1991. Il a lancé le 12 juillet sa troisième stratégie pour la réduction de la pauvreté, connue sous le nom de « Programme pour la prospérité (2013-2018) ». La plainte déposée par le Sierra Leone People's Party (SLPP), principal parti d'opposition, qui a remis en question les résultats de l'élection présidentielle de novembre 2012, a été rejetée le 14 juin par la Cour suprême pour raisons de forme. Le 8 avril 2013, la Guinée a achevé le retrait de ses forces de la ville de Yenga, située dans le district de Kailahun (dans l'est de la Sierra Leone), conformément à un accord signé entre les deux pays le 27 juillet 2012 concernant la démilitarisation de cette ville qui fait l'objet d'un litige. D'importants préparatifs ont été engagés au cours de la période à l'examen en vue du retrait complet du BINUCSIL d'ici au 31 mars 2014.

A. Évolution de la situation politique

3. La situation politique dans l'ensemble du pays est restée calme et stable. Dans un communiqué de presse daté du 9 mai 2013, la présidence a annoncé que le Président Ernest Bai Koroma ne serait pas candidat à un troisième mandat, conformément à la limite fixée à deux mandats consécutifs prévus par la



Constitution de 1991. Elle a également déclaré que la révision de la Constitution n'aurait pas de conséquence sur la durée du mandat présidentiel.

4. Le 14 juin 2013, la Cour suprême sierra-léonaise a rejeté la requête du SLPP remettant en question les résultats de l'élection présidentielle de novembre 2012. Le même jour, le SLPP a publié un communiqué de presse dans lequel il se disait déçu que la justice ait été « sacrifiée sur l'autel des vices de procédure ». Il a toutefois appelé ses partisans à rester calmes tandis qu'il étudiait la possibilité d'autres recours légitimes. On se souviendra que, le 30 novembre 2012, le SLPP avait demandé à la Cour d'annuler l'élection en alléguant des fraudes et des irrégularités. Dans le jugement qu'elle a rendu, la Cour a, entre autres, considéré que la requête n'avait pas été déposée dans le délai de sept jours à compter de la date de l'annonce des résultats de l'élection, comme prescrit par la loi pertinente.

5. La Commission électorale nationale a organisé des élections parlementaires partielles le 30 juin 2013 pour les 29^e et 62^e circonscriptions des districts de Tonkolili et Bombali, suite à la nomination des membres sortants du Parlement à des fonctions ministérielles. Les élections partielles se sont déroulées dans le calme en dépit d'altercations mineures au cours de la campagne et de désaccords avec le All People's Congress (APC), parti au pouvoir, quant au choix de son candidat pour la 62^e circonscription. La Commission électorale nationale n'a toujours pas annoncé les résultats des élections partielles de novembre 2012 pour les 5^e et 15^e circonscriptions des districts de Kenema et Kailahun, du fait que subsistent des difficultés d'ordre juridique.

6. Le 30 juillet, le Président Koroma a inauguré la Commission de révision de la Constitution, qui sera présidée par le juge Edmund Cowan, Médiateur et ancien Président du Parlement, lequel supervisera le processus de révision de la Constitution. La Commission est constituée de 80 membres représentant les partis politiques enregistrés, des institutions démocratiques comme la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone, la Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques, ainsi que la Commission nationale de la jeunesse, le Conseil national des chefs suprêmes, l'Union nationale des étudiants, l'Association du barreau sierra-léonais et l'Association des journalistes sierra-léonais.

7. À l'occasion de la cérémonie qui a marqué l'ouverture des travaux de la Commission de révision de la Constitution, le Président Koroma a appelé de ses vœux une constitution sans exclusive qui reflète l'unité du pays dans sa diversité. Il a en outre souhaité que la Constitution ait une dimension humaine et soit facile à comprendre et à appliquer, et considérait que la révision de la Constitution devrait refléter le renouveau et le dynamisme du pays, tout en faisant fond sur les enseignements tirés de son histoire constitutionnelle. Il a souligné que le processus engagé devait être conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de constitutionalisme, et a engagé la Commission à tenir partout dans le pays des consultations publiques ouvertes à tous et à utiliser les moyens technologiques de manière à assurer la participation du plus grand nombre possible de Sierra-Léonais. Il a aussi indiqué que la Commission de révision de la Constitution présenterait au Gouvernement, qui les examinerait avant de les transmettre au Parlement, ses recommandations sur les processus prescrits dans la Constitution. Si elles sont approuvées, ces recommandations feront ensuite l'objet d'un référendum.

8. La Commission a commencé à élaborer son programme de travail et compte achever dans un délai de 24 mois le processus de révision, auquel l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux de la Sierra Leone, à la demande du Gouvernement, apportent un soutien technique et financier. Le Gouvernement finance à hauteur de 26 % le budget de la Commission, qui s'élève au total à 4,1 millions de dollars, le reste étant financé par le Ministère britannique du développement international, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour la consolidation de la paix.

9. Le 1^{er} août, la Commission d'enregistrement des partis politiques a organisé à Freetown, avec le concours du BINUCSIL et du Fonds pour la consolidation de la paix, un dialogue entre les partis au sujet de l'examen de la Constitution, auquel ont participé les 10 partis politiques enregistrés dans le pays. À l'occasion de ce dialogue, qui visait essentiellement à faire connaître et à solliciter les vues des partis politiques sur les questions susceptibles de se dégager lors du processus d'examen, les participants ont soulevé plusieurs problèmes liés notamment à la création d'une deuxième chambre parlementaire, à la concrétisation de l'égalité des sexes et à la séparation des bureaux du Procureur général et du Ministre de la justice.

10. Au cours de la période à l'examen, la Commission d'enregistrement des partis politiques a organisé plusieurs réunions avec de hauts responsables du SLPP, dans le but de régler un différend né de la décision du Comité exécutif national de ce dernier de conférer la direction politique du parti au général de brigade (en retraite) Julius Maada Bio, le candidat du parti à l'élection présidentielle de 2012. La police est intervenue à diverses occasions lors d'incidents violents impliquant des membres du SLPP qui se sont produits au siège du parti, à Freetown. Lors d'une réunion avec les dirigeants du SLPP, le 12 août, le Président Koroma a insisté sur la nécessité de maintenir l'ordre public et a souligné que le Gouvernement ne s'ingérerait pas dans les affaires intérieures du parti. Dans l'intervalle, la conférence nationale des représentants du SLPP s'est tenue sans heurts à Bo, dans le sud du pays, les 17 et 18 août. Les participants ont élu les membres du Comité exécutif national et le chef Somano Kapen comme nouveau Président national. Toutefois, une faction du parti qui avait décliné l'invitation à participer à l'élection ayant boycotté la conférence, la plupart des membres du nouveau comité ont été élus sans opposition. Parallèlement, l'APC, parti au pouvoir, a tenu sa conférence nationale à Freetown du 1^{er} au 4 mai 2013 et réélu à sa tête et à sa présidence le Président Koroma.

B. Évolution de la situation en matière de sécurité

11. La situation en matière de sécurité est restée généralement calme dans le pays, mais il a été fait état de la mise en détention de neuf membres des Forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL) le 16 août 2013, au motif qu'ils avaient tenu une réunion « secrète illégale » dans une caserne de Tekoh, près de la ville de Makeni (province du Nord). Le 21 août, le Ministère de la défense a confirmé ces arrestations, en précisant qu'une enquête était en cours.

12. Le 30 mai, le Gouvernement a annoncé des changements au sein des FARSL avec la promotion, entre autres, de trois généraux de brigade et le départ à la retraite de 21 officiers. Les FARSL et la Police sierra-léonaise ont continué de participer aux opérations de paix de l'ONU et de l'Union africaine. Au 31 juillet, 810 hommes des FARSL étaient déployés auprès de la Mission de l'Union africaine en Somalie

(AMISOM) et 144 officiers de police participaient à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et à l'AMISOM. Trois officiers supérieurs de police dispensaient par ailleurs à la Police nationale somalienne des conseils stratégiques sur le renforcement des capacités.

13. Au cours de la période à l'examen, le BINUCSIL a continué de fournir des conseils techniques, un encadrement et un appui à la Police sierra-léonaise afin d'en renforcer les capacités institutionnelles et ses mécanismes de commandement, de contrôle, de responsabilisation et de surveillance. Le BINUCSIL a également acquis des logiciels et des ordinateurs pour procéder à la formation de la Police sierra-léonaise afin d'améliorer la gestion du matériel au sein de la force. Les protocoles relatifs au soutien militaire aux autorités civiles font l'objet d'un réexamen qui bénéficie à la coopération entre les FARSL et la Police sierra-léonaise. L'une et l'autre initiative continueront d'être financées par les donateurs.

14. À la demande de la Sierra Leone, le BINUCSIL et l'Équipe consultative internationale pour la sécurité dirigée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont dispensé à la Police sierra-léonaise des conseils techniques concernant l'utilisation de la force létale en dernier recours. Le BINUCSIL et l'Équipe internationale ont également fourni une assistance technique à la Division de l'appui opérationnel de la Police sierra-léonaise lorsque des troubles de l'ordre public se sont produits. L'autorité des commandants locaux sur les différentes unités de police a été rétablie afin d'assurer une utilisation plus responsable des armes à feu.

15. Le BINUCSIL et l'Équipe consultative ont aidé la Police sierra-léonaise à mettre en place un Comité de l'intégrité, sous l'égide de son Département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes, à l'appui des mesures de lutte contre la corruption. Les activités du Département durant la période à l'examen ont conduit à l'arrestation d'agents de la police impliqués dans des pratiques de corruption, dont 39 ont de ce fait été relevés de leurs fonctions durant le premier semestre de 2013.

16. Le BINUCSIL a continué de fournir un appui technique aux fins de la création de la Commission indépendante d'examen des plaintes contre la police, recommandée pour la première fois dans le rapport de la Commission d'enquête Shears-Moses. La Commission sera composée de représentants de la société civile et de la Commission des droits de l'homme. Le texte portant création de la Commission devrait être soumis au Parlement en temps voulu. La Commission sera entre autres chargée des enquêtes sur les cas d'homicides résultant d'actes qui sont le fait de la police.

III. Évolution de la situation économique et sociale et activités de l'équipe de pays des Nations Unies

17. Le 12 juillet, le Président Koroma a lancé la troisième stratégie pour la réduction de la pauvreté, connue sous le nom de « Programme pour la prospérité (2013-2018) », qui repose sur huit piliers : a) diversification économique aux fins d'une croissance partagée; b) gestion des ressources minérales; c) accélération des progrès en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs

au développement humain; d) compétitivité internationale; e) stratégie pour l'emploi et le travail; f) protection sociale; g) réforme de la gouvernance et du secteur public; et h) problématique hommes-femmes. Le Président a déclaré que le Programme constituait une feuille de route qui permettrait au pays de passer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire ayant aussi le statut de donateur dans les 25 à 50 années à venir. En lançant cette initiative, la Sierra Leone, qui est l'un des sept pays pilotes à cet égard, a atteint l'objectif d'« une vision unique, un plan unique » du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles défini dans le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement. Elle a aussi achevé l'évaluation de son degré de fragilité et publié son profil de pauvreté, qui fait apparaître une réduction du niveau général de la pauvreté, tombé de 66,4 % en 2003 à 52,9 % en 2011. L'indice de développement humain pour 2012, qui classait la Sierra Leone au cent soixante-dix-septième rang sur 187 pays, montre toutefois un progrès modeste en termes de développement socioéconomique.

18. Il ressort des estimations préliminaires du Fonds monétaire international (FMI) que l'économie de la Sierra Leone est en voie d'atteindre la croissance projetée de 13,3 %, les résultats continuant de s'améliorer dans divers secteurs (mines, agriculture, bâtiment, manufacture et services). Les résultats macroéconomiques relativement stables enregistrés au cours du premier semestre de 2013 ont encouragé cette tendance. Le taux d'inflation d'une année sur l'autre, supérieur à 11 %, est resté stable mais est tombé à 10,86 % à la fin mai 2013. Cela tient essentiellement à la stabilité des cours internationaux des denrées alimentaires et des produits du pétrole, à la relative stabilité des taux de change, à l'amélioration de l'offre nationale de produits alimentaires et à une politique de resserrement monétaire.

19. Une délégation du FMI a effectué une mission en Sierra Leone du 7 au 20 mai 2013. Les discussions avec les responsables du Gouvernement ont essentiellement porté sur la poursuite de l'appui à l'investissement en faveur de l'infrastructure et du développement humain, la réduction du taux d'inflation à moins de 10 %, la facilitation de l'accès aux services financiers et la promotion d'un environnement propice au développement du secteur privé et à la création d'emplois. La délégation du FMI et le Gouvernement ont convenu que les réformes structurelles devraient privilégier la mobilisation accrue des recettes, le renforcement de la gestion des finances publiques grâce à la poursuite de politiques d'emprunt prudentes et le développement des services d'intermédiation financière.

20. Des différends fonciers ont été enregistrés dans plusieurs districts au cours de la période à l'examen, en partie du fait de l'expansion croissante de l'industrie d'extraction et de l'agriculture commerciale. Dans certains cas, des familles propriétaires se sont plaintes que les terres appartenant à la communauté étaient louées à des investisseurs sans leur consentement ou sans une indemnisation adéquate. Certaines communautés ont également allégué que les activités des sociétés minières étaient dommageables à leurs biens et nuisaient à l'environnement. Des organisations de la société civile ont en outre fait part de la préoccupation que leur inspirait l'acquisition de terres arables par des entités commerciales. Dans son Programme pour la prospérité, le Gouvernement a recensé plusieurs problèmes relatifs à l'aménagement des terres. Il envisage à cet égard une stratégie qui prévoit la réforme de la réglementation relative à la propriété foncière, la participation des communautés locales à l'élaboration et à l'application des dispositifs connexes, et l'organisation d'équipes de travail multisectorielles chargées des questions foncières auxquelles seraient associés des représentants de la société civile.

21. L'Équipe de pays des Nations Unies aide le Gouvernement à définir les lignes directrices relatives à l'investissement en faveur de l'agriculture et des bioénergies. Elle met également en application un instrument international pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et encourage la réforme de la politique foncière nationale. Elle aide par ailleurs le Gouvernement à mettre en place une base de données centralisée pour le système d'information géographique qui permette de prendre des décisions éclairées en matière de questions foncières, de gestion environnementale et de gestion des risques de catastrophe.

22. Au 30 juin 2013, 2 713 réfugiés libériens avaient choisi l'intégration en Sierra Leone. Le Gouvernement a réitéré son engagement à délivrer des permis de séjour, conformément aux protocoles pertinents de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Le 5 juillet, un atelier de formation d'une journée a été organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission nationale pour l'action sociale à l'intention des organismes du secteur de la sécurité et d'autres intervenants dans le district de Kambia. Le but de l'atelier était de mieux faire comprendre la loi nationale de 2007 sur les réfugiés et les principes relatifs à la protection internationale des réfugiés.

23. Au cours de la période considérée, le PNUD a continué de mettre en œuvre des initiatives en faveur du renforcement des capacités à l'appui du Bureau de la sécurité nationale du Département de la gestion des catastrophes. Le PNUD a en particulier dispensé au personnel du Département de la météorologie une formation destinée à améliorer les prévisions et la modélisation. Une équipe spéciale des Nations Unies, coordonnée par le PNUD, a été chargée de promouvoir l'appui conjoint à la prévention et à la gestion des catastrophes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a poursuivi son programme de développement des capacités, qui prévoit la formation d'agriculteurs, la création d'environ 500 entreprises agricoles et l'équipement de centres agro-industriels qui serviront de prestataires ruraux de services commerciaux et de points de vente pour les produits et les moyens de production agricoles. Un système national d'alerte précoce a été mis en place pour aider le pays à prévoir les menaces à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à s'y préparer et à y réagir. Il a été mis en place des équipes multisectorielles d'intervention en cas de catastrophe au niveau du pays et au niveau des districts, qui deviennent progressivement opérationnelles.

24. Le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont continué d'encourager les conseils locaux à s'associer au secteur privé pour ce qui est des investissements générateurs de revenus, dans le cadre du Programme commun de gouvernance locale et de développement économique. Dans la même veine, le FENU et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) aident les conseils locaux à mettre en place leurs systèmes et procédures de planification du développement et à assurer la participation des femmes à la gestion des dépenses publiques locales et aux processus de gestion financière, dans le cadre du Programme de développement local commun respectueux de l'égalité des sexes. Ce dernier promeut la participation des femmes en veillant à l'équilibre entre les sexes à tous les niveaux de la gouvernance locale. Des investissements à caractère socioéconomique spécialement axés sur l'offre d'emplois, de débouchés commerciaux et d'un accès aux services de base privilégiant les femmes et les filles sont actuellement en cours.

25. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a prêté son concours au Ministère de la santé et de l'assainissement à l'occasion d'interventions publiques essentielles, notamment au cours du deuxième trimestre de 2013, lors de l'organisation et de la conduite des campagnes de prévention de la poliomyélite qui ont couvert 94 % du pays. Selon les données émanant des organisations humanitaires, plus de 15 000 cas de diarrhée aiguë ont été recensés dans le pays depuis janvier 2013. On continue d'enregistrer des cas de choléra, dont le nombre a toutefois diminué au cours du deuxième trimestre de 2013, avec un total de 368 cas signalés pour 2013 au moment de la publication du présent rapport. Le Gouvernement a élaboré un plan multisectoriel et pluriannuel de préparation à la lutte contre le choléra pour la période 2013 à 2017 avec le soutien de l'OMS, qui a également aidé le Ministère de la santé et de l'assainissement à intensifier ses principales activités de surveillance et d'assainissement.

26. Au cours de la période considérée, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni une assistance technique, logistique et financière au Gouvernement aux fins de la deuxième enquête démographique et sanitaire, conduite en 2013. Il sera tenu compte de cette enquête dans la mise en œuvre du programme de recensement de la population et du logement de 2014.

IV. Promotion de la consolidation de la paix

A. Commission de consolidation de la paix

27. En février 2013, une délégation conjointe de la Commission de consolidation de la paix dirigée par le Président de la formation Sierra Leone et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, Guillermo E. Rishchynski, s'est rendue au Libéria et en Sierra Leone, où elle a examiné avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes les questions liées à la consolidation de la paix auxquelles la communauté internationale devra continuer de s'intéresser après les élections. La formation Sierra Leone devra aussi poursuivre sa collaboration avec la Sierra Leone sur la base des éléments de consolidation de la paix définis dans le Programme pour la prospérité. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la Commission procédera à un examen approfondi de son rôle en Sierra Leone au cours de mois à venir afin de réduire sa présence, et rendra compte rapidement de ses conclusions au Conseil.

28. La délégation conjointe a fait valoir l'interdépendance et la convergence des difficultés aussi bien que des perspectives qui existent au Libéria et en Sierra Leone, en vue de renforcer la coopération avec les organisations régionales et de promouvoir une approche régionale de la consolidation de la paix. Répondant à l'appel qui lui a été lancé concernant sa présence au niveau sous-régional, la Commission s'emploie à collaborer plus concrètement avec l'Union du fleuve Mano.

B. Élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

29. À la demande du Conseil de sécurité et conformément aux politiques pertinentes de l'ONU, les agents du système des Nations Unies en Sierra Leone ont

entrepris d'élaborer un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui serait exécuté sur une période de cinq années à compter de 2015. À ce jour, l'ONU et le Gouvernement ont achevé d'élaborer la feuille de route pour l'exécution du plan-cadre, organisé un séminaire consacré aux cinq principes sur lesquels celui-ci repose, établi la version finale d'un rapport sur l'analyse du pays et organisé un deuxième séminaire en août pour en préparer les conclusions. La « Vision commune des Nations Unies pour la transition (2013-2014) » continue de constituer un cadre pour les programmes des Nations Unies à l'appui des deuxième et troisième stratégies de réduction de la pauvreté du Gouvernement .

V. Risques pour la consolidation de la paix

A. Corruption

30. La corruption reste une menace considérable pour la bonne gouvernance et le renforcement de la confiance des citoyens dans le Gouvernement. La Commission de lutte contre la corruption a poursuivi son approche à trois volets reposant sur la prévention, l'éducation et les poursuites judiciaires. Soulignant l'ampleur du défi, la Commission a continué de sensibiliser diverses communautés à la nécessité de lutter contre la corruption et les pratiques illégales. Elle a procédé à une analyse de la situation dans les ministères, les départements et les organismes publics afin de recenser les lacunes et de formuler des recommandations sur les améliorations à apporter aux mécanismes exposés à la corruption.

31. Au cours de la période à l'examen, la Commission de lutte contre la corruption a engagé 26 procès, principalement contre des responsables de l'administration, y compris des policiers et des fonctionnaires, ainsi qu'à l'encontre de personnes mises en accusation pour détournement de fonds émanant de donateurs internationaux. Également au cours de cette période, elle a ouvert des poursuites contre plusieurs personnes dans le cadre d'une affaire complexe de fraude bancaire impliquant la Sierra Leone Shipping Authority, l'administration fiscale et certaines banques commerciales, la valeur des fonds en jeu étant estimée à plus de 40 milliards de leones (environ 9,3 millions de dollars).

32. La Commission de lutte contre la corruption a réitéré son appel à la création d'un tribunal spécialement consacrée aux affaires de corruption, et la magistrature sierra léonaise a précisé le 4 août que des mesures étaient prises pour juger les affaires présentées par la Commission. Le corps judiciaire a également souligné la nécessité de respecter les procédures judiciaires. Statistics Sierra Leone, organisme gouvernemental, a critiqué la méthodologie et les techniques statistiques utilisées par l'organisation de la société civile Transparency International dans son rapport du 19 juillet sur la forte prévalence de la corruption en Sierra Leone, et s'est interrogé sur la validité et la fiabilité des résultats, évoquant notamment l'absence d'un cadre d'échantillonnage et arguant que la taille des échantillons choisis n'était pas proportionnelle à la population totale des pays étudiés.

B. Jeunesse

33. Le Programme pour la prospérité définit un certain nombre d'initiatives destinées à remédier au chômage, qui reste un problème majeur en Sierra Leone,

parmi lesquelles la création d'un corps national de volontaires, l'emploi de jeunes dans le secteur agricole et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'administration du travail. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a engagé des négociations avec des partenaires internationaux en vue de l'organisation d'un village de jeunes, dont le coût s'élève à 30 millions de dollars, afin de préparer les jeunes à l'emploi dans le secteur privé. L'équipe de pays des Nations Unies a continué d'appuyer l'action que mène le Gouvernement pour lutter contre le chômage des jeunes et contribue à l'exécution du programme pour l'emploi et l'autonomisation des jeunes en renforçant les mécanismes de coordination entre le nouveau Ministère de la jeunesse et de la Commission nationale de la jeunesse.

34. Le Programme des Nations Unies pour le développement participe également aux activités d'un service de développement des entreprises destiné à encourager les entrepreneurs, qui a permis de dispenser une formation à 1 076 jeunes (582 hommes et 494 femmes) et de créer 192 emplois (110 pour des hommes et 82 pour des femmes) dans le secteur agricole et d'autres secteurs d'activités. En outre, 396 entreprises (dont 108 appartiennent à des hommes et 288 à des femmes) ont pu être créées grâce à des fonds provenant d'activités de microfinancement. Pour promouvoir le respect de la légalité parmi les entrepreneurs, 108 entreprises créées par des jeunes ont été enregistrées auprès des autorités. Plus de 2 000 dirigeants d'entreprise ont par ailleurs bénéficié de services d'encadrement.

35. Grâce à son programme de stages à l'intention des titulaires d'un diplôme universitaire, conçu pour aider les étudiants ayant l'expérience professionnelle initiale voulue pour rechercher un emploi, le PNUD a continué de fournir un appui technique et financier à la Commission nationale de la jeunesse. C'est ainsi que 300 personnes recevront une formation en informatique ainsi qu'aux techniques d'entretien. Il a en outre été recensé 56 organismes de placement dans les secteurs privé et public, ainsi que des partenaires de développement, qui accueilleront des stagiaires.

36. Un programme financé par le Programme alimentaire mondial (PAM) et destiné à fournir des emplois temporaires à 1 500 personnes âgées de 19 à 32 ans a été lancé dans l'ouest de la Sierra Leone. Chaque participant recevra en outre des rations quotidiennes pour cinq membres de sa famille, le nombre de bénéficiaires passant ainsi à 7 500 personnes. Les hommes et les femmes participent au programme sur un pied d'égalité.

C. Trafic de stupéfiants et criminalité transnationale organisée

37. Au cours de la période à l'examen, la culture du *cannabis sativa* s'est poursuivie, ce qui a nui aux initiatives visant à assurer la sécurité alimentaire. Dans la plupart des cas, la production est destinée à la consommation locale et à l'exportation vers les pays voisins. Il n'a pas été saisi de grandes quantités de cocaïne et d'héroïne.

38. Le BINUCSIL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ont continué d'appuyer la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée de la Police sierra-léonaise. En mars, la Cellule a échangé des informations sur les pratiques optimales en la matière avec ses homologues libériens et renforcé les relations de travail avec eux. Toujours en mars, elle a arrêté

un ressortissant finlandais recherché pour fraude et évasion fiscale d'un montant estimé à 30 millions d'euros avec l'appui technique du BINUCSIL. Le 17 mai, conformément aux recommandations de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, l'ONUSC a organisé la formation de juges appelés à connaître d'affaires graves liées au crime organisé et à mener des activités d'authentification des preuves sur le trafic de drogues. La Cellule compte toujours 55 fonctionnaires, dont 53 sont basés à Freetown et 2 à l'aéroport de Lungi.

39. Du 9 au 19 avril 2013, une équipe d'évaluation, composée de fonctionnaires du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest qui relève du Département des affaires politiques, de l'ONUSC, du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) s'est rendue en Sierra Leone. Elle a examiné l'application de l'Initiative et les répercussions que pourrait avoir la fermeture du BINUCSIL, prévue le 31 mars 2014, sur le soutien policier qu'il fournit à la Cellule. Elle a également évalué le mécanisme de coordination entre les partenaires d'exécution et la Police sierra-léonaise et les autres organes chargés du maintien de l'ordre dans le pays. Elle a conclu que les entités partenaires de la Cellule étaient satisfaites de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et de sa mise en œuvre en Sierra Leone.

VI. Droits de l'homme et état de droit

40. Au cours de la période à l'examen, le BINUCSIL a continué de s'acquitter de ses responsabilités tout en les transférant aux partenaires nationaux compétents, conformément à son plan de transition. Il a également maintenu son appui technique dans plusieurs domaines, ainsi qu'il est expliqué ci-après.

A. Commission nationale des droits de l'homme

41. Du 15 au 18 mai, le BINUCSIL a tenu à Makeni (province du Nord) une conférence et une session de formation sur les stratégies de défense des droits de l'homme et de surveillance des violations de ces droits, notamment des droits économiques, sociaux et culturels, en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme. Il a en outre appuyé un programme de formation en matière de réforme pénitentiaire offert en mai aux agents des établissements pénitentiaires à Kono et Freetown. Ce programme a mis l'accent sur les conclusions d'un rapport sur la sensibilisation aux droits des détenus publié récemment par le BINUCSIL et le Gouvernement. Il a aussi permis de renforcer les capacités du personnel de la Commission, qui prendra en charge certaines fonctions du BINUCSIL telles que l'organisation et la coordination des comités de district chargés des droits de l'homme et la présidence conjointe du Groupe de travail pour les droits de l'homme, des forums sur la justice et les droits de l'homme et du programme consacré à ces droits à l'intention des médias.

B. Présentation de rapports sur l'application des instruments internationaux

42. En juin 2013, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale a remis le rapport initial de la Sierra Leone sur la Charte africaine des

droits de l'homme et des peuples, établi avec l'aide du BINUCSIL. La mission a également continué à collaborer étroitement avec ce ministère et celui des affaires sociales, de l'égalité hommes-femmes et de l'enfance à l'élaboration du rapport de la Sierra Leone sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

C. Droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres

43. En avril 2013, le BINUCSIL a organisé un programme de renforcement des capacités pour le projet relatif à l'organisation non gouvernementale locale Pride Equality afin qu'elle puisse mieux surveiller les violations des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, recueillir des données à cet égard et défendre les droits de cette communauté en Sierra Leone. Grâce à ce programme, Pride Equality s'est familiarisée avec les stratégies de sensibilisation et de financement et continuera de défendre le respect des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres dans le pays. Cinquante militants locaux ont pris part à cette formation qui a mis l'accent sur le droit fondamental des personnes ayant une identité et une orientation sexuelle différentes d'être protégées et reconnues.

D. Mineurs et enfants en conflit avec la loi

44. En avril 2013, le BINUCSIL, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Police sierra-léonaise ont publié des directives générales concernant le traitement des mineurs et des enfants ayant des démêlés avec la justice et le rôle de la police dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, qui reste un problème important.

E. Personnes handicapées

45. Le BINUCSIL a fourni un appui technique à la Commission nationale pour les personnes handicapées lors de l'organisation d'un atelier de planification stratégique à Freetown le 30 mai. Pour ce plan stratégique, il a également conçu des interventions clés dans les domaines de l'emploi et de la recherche de sources de revenu, de l'éducation, des soins de santé et de la santé procréative, des moyens de subsistance, de l'accès aux services sociaux et de l'inclusion sociale, l'intégration et la participation à la société.

F. Visite du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction

46. Le BINUCSIL a participé à l'organisation de la visite en Sierra Leone du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, Heiner Bielefeldt, du 30 juin au 5 juillet. Ce dernier a rencontré le Vice-Président et de hauts fonctionnaires du Gouvernement, ainsi que des groupes œcuméniques et des organisations de la société civile. Il s'est félicité de la tolérance religieuse qui règne dans le pays. Son rapport sera présenté au Conseil des droits de l'homme en mars 2014.

G. État de droit

47. Le PNUD a continué de mener plusieurs activités de promotion de l'état de droit afin d'appuyer le processus de consolidation de la paix, et notamment de faciliter l'accès à la justice. Avec son partenaire d'exécution national « Timap for Justice », il a formé, en avril et août 2013, tous les surveillants du fonctionnement des tribunaux issus de plus de 80 organisations de la société civile à de nouveaux outils de surveillance des tribunaux. Ces surveillants ont également acquis des compétences parajuridiques au cours de ce programme de formation approfondi.

H. Égalité des sexes

48. Les organismes des Nations Unies ont fourni un appui technique et financier aux autorités sierra-léonaises pour la célébration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars. Au cours de la cérémonie, M. Koroma, le Président, a réaffirmé que son gouvernement avait à cœur d'assurer l'égalité des sexes, citant la nomination de femmes à plusieurs postes publics, et qu'il entendait créer une Commission nationale des femmes et intégrer une composante « égalité des sexes » à son Programme pour la prospérité. Il a également souligné que l'égalité des sexes devait être inscrite dans la législation. Au cours de la cérémonie, une note de synthèse sur quatre grands thèmes (les femmes et la gouvernance, les femmes et l'énergie, les femmes et la création d'entreprises et les femmes et la santé) a été présentée au Gouvernement et à la communauté internationale par une coalition d'organisations de femmes.

49. Les 4 et 5 avril, ONU-Femmes a organisé un stage de formation de deux jours pour les députées à Makeni avec le soutien du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes. Ce stage avait pour objectif de renforcer les capacités des participantes d'évaluer les projets de loi et de dialoguer avec leurs administrés et, aussi, de leur faire prendre mieux conscience de leur responsabilité de donner l'exemple.

50. Le PNUD a aidé la Police sierra-léonaise à mettre au point le protocole de prise en charge des dossiers de délits sexuels traités par l'unité du soutien aux familles de la Police sierra-léonaise. La formation de formateurs dans ce domaine a démarré : 25 policiers l'ont suivie le 29 juillet et d'autres sessions sont prévues en septembre 2013.

51. En juillet, le Président Koroma a lancé la stratégie visant à faire face au problème des grossesses chez les adolescentes dans le cadre des activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la population. Cette stratégie a été élaborée avec l'appui technique du FNUAP, qui s'emploie également, avec le Conseil pour la population, à mettre sur pied une Initiative en faveur des adolescentes visant à appuyer l'action des pouvoirs publics en faveur de l'adolescence. Parallèlement, le FNUAP a engagé des consultations avec le PAM sur la nutrition des mères adolescentes dans le cadre de cette initiative.

VII. Coopération régionale

52. Le 3 juin, le Gouvernement sierra-léonais a annoncé la démilitarisation de Yenga (ville située dans l'est du pays et occupée par l'armée guinéenne depuis 1999) conformément à l'accord signé le 27 juillet 2012 entre les autorités guinéennes et sierra-léonaises. Il a ajouté que l'armée guinéenne avait bel et bien retiré ses soldats et son matériel de la zone. L'armée sierra-léonaise et l'armée guinéenne ont rétabli des patrouilles militaires de leur côté respectif de la frontière.

53. Au cours de la période à l'examen, l'Union du fleuve Mano a tenu huit réunions sur la sécurité conjointe aux frontières et les mesures de confiance avec l'aide financière du Fonds pour la consolidation de la paix et l'appui technique du BINUCSIL. Ces réunions ont renforcé les échanges entre les populations frontalières de la Sierra Leone, du Libéria et de la Guinée et permis d'améliorer la lutte contre le trafic de drogues et la prolifération des armes. L'Union du fleuve Mano a également organisé cinq ateliers de renforcement des capacités destinés aux organes chargés de la sécurité dans les trois pays.

VIII. Dispositions transitoires

A. Responsabilités au titre des programmes

54. Le BINUCSIL a continué de prendre des dispositions précises en vue du transfert des responsabilités qui lui incombe au titre des programmes à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres parties prenantes concernées. Les fonds, programmes et organismes des Nations Unies compétents apporteront une assistance aux médias, notamment à l'Office sierra-léonais de radiodiffusion et à la Commission indépendante des médias ainsi qu'au secteur des industries extractives, exécuteront des programmes de renforcement des capacités et collaboreront avec la société civile. En outre, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies élaboreront une stratégie globale des communications pour la période de transition et au-delà. Les trois descriptifs de programme élaborés offrent une base solide permettant de continuer à fournir un appui au Gouvernement pendant et après le transfert des responsabilités de la mission politique à l'équipe de pays des Nations Unies, dans les domaines d'intervention définis dans la résolution 2097 (2013).

1. Révision de la Constitution

55. À la demande du Gouvernement sierra-léonais, une mission conjointe du Département des affaires politiques et du PNUD s'est rendue en Sierra Leone du 22 au 26 avril 2013. Cette mission a examiné avec le Gouvernement et les parties intéressées la portée de l'assistance à fournir par l'ONU au processus de révision de la Constitution. L'Organisation et le Gouvernement ont ensuite signé un descriptif de projet détaillé le 18 juillet. Le projet coûtera 4,2 millions de dollars, dont environ 26 % seront pris en charge par le Gouvernement. L'Union européenne et le Ministre britannique du développement international se sont engagés à fournir les fonds qui manquent. Le projet, qui sera géré par le PNUD, vise à assurer un processus transparent et ouvert à tous devant déboucher sur une constitution qui soit totalement acceptable pour le peuple sierra-léonais. Il contribuera aussi à rendre la Commission de révision de la Constitution mieux à même de se charger de cette

tâche et, notamment, d'offrir des services d'assistance juridique et de recherche. Une solide stratégie de communication et de sensibilisation ainsi qu'une campagne d'éducation civique menée par la société civile sont prévues à cet effet. De même, le BINUCSIL continuera, jusqu'à son départ, de promouvoir un dialogue politique, notamment en facilitant la participation d'acteurs non étatiques, en particulier des partis politiques, et des groupes de femmes et de jeunes, ainsi que des chefs traditionnels et religieux dans le cadre d'un programme qui sera financé par le Fonds pour la consolidation de la paix.

2. Programme de réforme du secteur de la sécurité

56. Une équipe d'évaluation conjointe PNUD/Département des opérations de maintien de la paix s'est rendue en Sierra Leone du 23 mars au 10 mai 2013, dans le cadre d'une mission chargée de mettre au point un programme d'assistance au secteur de la sécurité en Sierra Leone, en consultation avec les parties nationales et internationales compétentes dans le cadre de la préparation de la transition du BINUCSIL et comme suite à une recommandation de la mission d'évaluation technique des Nations Unies effectuée en janvier 2013. Le BINUCSIL, le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix ont par la suite élaboré un descriptif de programme définissant l'assistance des Nations Unies au secteur de la sécurité pendant les deux années à venir. Ce programme vise à renforcer la coordination entre les ministères d'exécution, les départements et les organismes, et à réviser le cadre législatif régissant les forces de police en vue d'accélérer leur modernisation. Les produits prévus sont les suivants : a) amélioration du professionnalisme visant à rendre ces forces plus efficaces; b) renforcement des mécanismes de surveillance policière de proximité pour qu'ils répondent aux besoins du public; c) amélioration de la gouvernance, du contrôle et de la coordination dans le secteur de la sécurité; et d) renforcement de la sécurité des frontières en vue d'accroître la sûreté publique.

57. Le programme repose sur le principe selon lequel la sécurité est fondamentale pour le développement, et prévoit un transfert sans heurts des activités du BINUCSIL en matière de police et de sécurité au PNUD, à l'ONUDC et aux organismes compétents des Nations Unies sur le terrain, afin d'éviter de trop grandes perturbations pendant la transition. Pour sa part, le BINUCSIL a continué de collaborer étroitement avec les partenaires nationaux et internationaux ainsi que d'autres organismes des Nations Unies afin d'assurer la transition dans le secteur de la sécurité. Les prochaines étapes consisteront à obtenir des engagements de financement en faveur de ce programme.

3. Programme de prévention des conflits

58. Un programme de prévention des conflits s'appuyant sur les efforts déployés par le BINUCSIL pour renforcer les mécanismes de médiation locaux et promouvoir le dialogue et l'assistance sera prêt prochainement. Ses bénéficiaires seront notamment les institutions nationales essentielles, telles que la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission nationale pour la démocratie, le Conseil national des chefs suprêmes et les associations politiques regroupant l'ensemble des partis. Le programme, qui complétera le processus de révision de la Constitution, prévoit la mise en place de mécanismes d'alerte rapide dans les 149 chefferies du pays ainsi que la fourniture d'une assistance en vue d'appuyer l'action menée à l'échelon national pour promouvoir l'inclusion politique. Il a

également pour objectif de mobiliser les contributions positives des autorités traditionnelles et d'assurer le respect des codes de conduite applicables. Il accorde la priorité aux organisations de femmes afin que celles-ci puissent jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits.

59. Les modalités de financement du programme sont actuellement examinées avec les donateurs potentiels et les partenaires concernés. La supervision du programme sera essentiellement confiée à un conseiller pour la paix et le développement, qui secondera le Coordonnateur résident des Nations Unies après le départ du BINUCSIL.

4. Droits de l'homme et état de droit

60. Comme indiqué plus haut, la Commission nationale des droits de l'homme a progressivement repris un grand nombre de fonctions exercées par la Section des droits de l'homme du BINUCSIL, qui fermera ses portes en décembre 2013, et un conseiller pour les droits de l'homme auprès du Coordonnateur résident devrait prendre ses fonctions au début de 2014. Ce conseiller veillera également à maintenir les liens de coopération entre la Commission et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le PNUD continuera d'apporter une assistance à la Commission pour les activités de promotion de l'état de droit.

5. Groupe directeur de la transition

61. À la demande du Conseil de sécurité et à l'issue de consultations entre le Gouvernement sierra-léonais, les partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, les travaux visant à définir les contours du soutien de la communauté internationale à la Sierra Leone, en particulier en ce qui concerne le transfert des fonctions résiduelles actuellement assumées par le BINUCSIL, sont en cours d'achèvement. Le document issu de ces travaux énonce les responsabilités actuellement confiées au BINUCSIL et les délègue aux entités qui pourraient lui succéder et qui assumeront les fonctions résiduelles.

B. Dispositions administratives

1. Dotation en effectifs

62. Au cours de la période à l'examen, le retrait progressif du BINUCSIL a été orchestré avec soin pour permettre l'exécution des tâches prescrites qui restent à accomplir. L'unité d'aviation a mis fin à ses activités le 31 mars, suivie par la Section des institutions démocratiques le 30 juin 2013. La Section des droits de l'homme fermera ses portes le 31 décembre 2013, tandis que le Bureau de mon Représentant exécutif, la Section des questions politiques et de la consolidation de la paix et la Section de la police et de la sécurité demeureront opérationnels jusqu'au 31 mars 2014, leurs effectifs étant réduits progressivement. La Section de l'appui à la mission cessera ses activités le 31 mai 2014.

63. Au 1^{er} juillet 2013, le BINUCSIL comptait 68 membres, dont 32 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 28 recrutés sur le plan national ainsi que 8 Volontaires des Nations Unies. La réduction des effectifs se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2013.

2. Plan de liquidation

64. Le BINUCSIL a élaboré, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions de l'ONU, un plan de liquidation de tous les biens meubles et immeubles du Bureau, conformément aux politiques et procédures des Nations Unies applicables en la matière. En outre, dans le cadre d'un plan de cession des biens, le matériel appartenant à l'ONU sera expédié dans d'autres missions, mis à la disposition d'organismes des Nations Unies, vendu au public ou donné au Gouvernement, selon qu'il conviendra. Ces opérations seront achevées le 30 mai 2014 au plus tard.

IX. Observations

65. Je félicite le peuple et le Gouvernement sierra-léonais des progrès remarquables qu'ils ont accomplis dans l'action menée pour consolider la paix depuis la fin de la guerre civile et, en particulier, pendant la période à l'examen. Avec le renforcement constant des institutions démocratiques et la mise en place d'une infrastructure, le pays s'engage fermement sur la voie de la stabilité et de la croissance socioéconomique durables.

66. L'évolution positive de l'économie sierra-léonaise et ses perspectives de croissance soutenue sont pour moi une source d'encouragement. Je suis néanmoins préoccupé par le nombre croissant de litiges fonciers qui ont surgi entre des entités commerciales et les communautés locales. Si ces litiges ne reçoivent pas un règlement satisfaisant, ils pourraient être la source de nouvelles tensions communautaires susceptibles d'avoir de vastes répercussions sur l'économie et l'ordre public. J'accueille donc avec satisfaction les propositions à l'étude que le Gouvernement et d'autres partenaires ont présentées pour surmonter ce problème. L'Organisation des Nations Unies est prête à apporter une assistance au Gouvernement dans ces efforts.

67. Je suis encouragé par les progrès que représente la création de la Commission de révision de la Constitution, et je félicite le Président Koroma du rôle de premier plan qu'il a joué à cet égard. Cette révision revêt une importance cruciale pour la consolidation de la paix. La composition de la Commission, où toutes les parties seront très largement représentées, constitue un bon point de départ pour faire en sorte que tous les Sierra-Léonais puissent faire entendre leur voix et être pris en considération. J'invite les partis politiques de la Sierra Leone et les autres parties prenantes à placer les intérêts nationaux au-dessus de toutes autres considérations pendant le processus de révision, qui offre l'occasion de revoir et d'améliorer le rôle des institutions démocratiques sierra-léonaises, de promouvoir l'état de droit, la justice et la bonne gouvernance et d'assurer le progrès socioéconomique et une paix durable dans le pays. J'engage vivement les partenaires internationaux de la Sierra Leone à continuer de fournir l'assistance technique et financière requise pour mener à bien cette tâche.

68. Je me réjouis aussi de l'engagement pris par le Président Koroma d'appliquer le principe de « tolérance zéro » à l'égard de la corruption, ainsi que de l'action menée à l'échelon national pour combattre ce fléau. La lutte contre la corruption est le fondement indispensable d'une bonne gouvernance et revêt un caractère crucial pour le renforcement de la confiance des citoyens dans les institutions de l'État. J'invite aussi la Commission de la lutte contre la corruption à poursuivre sa

campagne et à exhorter ses partenaires à lui apporter le ferme soutien dont elle a besoin.

69. Je constate une intensification des tensions et des querelles intestines au sein de certains partis politiques et j'exhorte donc les dirigeants de ces partis à régler pacifiquement leurs différends par la voie du dialogue, dans l'intérêt de leur propre parti et de l'instauration d'une démocratie multipartite dans le pays. J'invite les associations de jeunes et de femmes sierra-léonaises à continuer de servir de tribune pour renforcer la cohésion nationale.

70. Le transfert des responsabilités du BINUCSIL à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires nationaux et internationaux reflète les progrès réalisés par le pays. Ce transfert se déroule conformément au plan de transition. Les dispositions en vue du retrait complet du BINUCSIL sont mises en œuvre selon le calendrier prévu, l'objectif étant de veiller à ce que son départ le 31 mars 2014 ne crée pas un vide.

71. Par ailleurs, les partenaires internationaux de la Sierra Leone doivent continuer à fournir une assistance qui viendra compléter l'action menée à l'échelon national pour surmonter les difficultés auxquelles se heurtent les efforts visant à améliorer le niveau de vie, assurer l'accès aux soins de santé et autres services sociaux et réduire le chômage. À cet égard, j'engage vivement les partenaires de développement à fournir les fonds qui, selon les estimations du BINUCSIL, manquent encore pour mettre en œuvre la troisième stratégie pour la réduction de la pauvreté en Sierra Leone (le Programme pour la prospérité). Une assistance supplémentaire à l'équipe de pays des Nations Unies dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est également essentielle.

72. Lors de l'examen de sa collaboration avec la Sierra Leone dans l'optique d'une réduction de son rôle futur, la Commission de consolidation de la paix doit continuer de jouer un rôle complémentaire important pour appuyer le Gouvernement et son Programme pour la prospérité, en étroite coordination avec le processus de transition des Nations Unies. J'encourage de nouveau la Commission à faire en sorte que la communauté internationale continue d'apporter son soutien à la Sierra Leone et à mobiliser des ressources pour obtenir une partie du manque à percevoir sur la base de la participation aux coûts, notamment dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix.

73. Pour conclure, je tiens à remercier le Président Koroma et son gouvernement pour la coopération qu'ils n'ont cessé d'apporter à l'Organisation des Nations Unies. Je suis également reconnaissant aux partenaires de développement de la Sierra Leone d'avoir fourni une assistance cruciale au processus de consolidation de la paix dans le pays. Enfin, je remercie mon Représentant exécutif, M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, et le personnel du BINUCSIL, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autres partenaires internationaux et régionaux pour le travail qu'ils ont accompli et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exécution du mandat du BINUCSIL.